

Comment faire pour inscrire son enfant au Lycée ?

Madame, Monsieur,

Le conseil de classe s'est prononcé sur le passage en classe de 2^{nde} pour la rentrée 2019 de votre enfant. Il va être affecté par Mme la Directrice Académique.

Le résultat de cette affectation sera communiqué à votre enfant le 28 juin 2019 à la fin des épreuves écrites du Brevet des Collèges (DNB).

1ère étape : La Télé inscription

A partir du 28 juin, vous devez, inscrire votre enfant dans son nouvel établissement, en ligne par internet, avant le 5 juillet 2019.

- 1- Vous devrez vous connecter à l'ENT en reportant l'adresse <https://teleservices.ac-caen.fr/ts> en utilisant vos codes parents (et non élèves) pour accéder au service de télé inscription.
Si vous n'avez plus ces codes, veuillez contacter dès à présent le Collège.

Vous obtenez cette page :

- 2- Une fois l'identifiant et le mot de passe rentrés, vous obtenez cette page

- 3- Une nouvelle page s'affiche :
Vous obtenez le résultat de l'affectation de votre enfant :

4 – D'autres informations peuvent vous être demandées ensuite. Des fiches peuvent être téléchargeables et devront ensuite être rendues lors de l'inscription au Lycée.

2ème étape : L'inscription au Lycée

Elle se fait au Lycée. => se renseigner, auprès du Lycée, pour savoir si des jours précis sont fixés ou si des rendez-vous sont à prendre. Vous devez venir avec le dossier d'inscription et/ou les fiches qui étaient disponibles sur la télé inscription

La présence de l'élève n'est pas obligatoire. Un dossier sera remis aux élèves affectés dans ce lycée, par le Collège.

RAPPEL URGENT :

Demandes des **bourses Lycée 2019** à remplir **avant le 4 juillet 2019**

cf information sur le site internet du Collège ou Secrétariat d'Intendance